

tion et du recrutement des enseignants et l'abandon de toute « mesure transitoire ».

Nous ne sommes évidemment pas hostiles par principe à toute refonte des concours et nous avons assez répété que nous sommes favorables à l'ambition affichée d'élévation du niveau de formation des enseignants. C'est dans cette optique que nous tenons à rappeler quelques principes qui sont, selon nous, essentiels pour toute réforme à venir des concours de recrutement des enseignants du premier degré :

- le recrutement de tous les enseignants doit se faire par concours nationaux avec un programme national, des épreuves nationales et des jurys constitués comme c'est le cas actuellement d'enseignants du primaire et du secondaire, d'enseignants et d'enseignants chercheurs des IUFM et de membres des corps d'inspection.
- Les lauréats doivent avoir le statut de fonctionnaires stagiaires de la fonction publique d'État et pour leur assurer une véritable formation pédagogique et professionnelle l'année de stage rémunérée de formation en alternance avec un service significativement réduit doit être maintenue. Le ministère de l'Éducation Nationale a reconnu la nécessité d'un temps de formation d'un tiers de service pendant l'année de stagiaire.
- Le SNUipp demande solennellement, qu'après le maintien des concours et des conditions de préparation, soit également maintenues les conditions d'organisation de l'année post concours (année de PE2) constituée de 60 % temps en formation à l'IUFM et de 40 % en stage comme le demande la conférence des présidents d'Université.

Pourquoi priver une promotion de professeurs des écoles de cette année de formation professionnelle essentielle pour l'exercice d'un métier complexe et exigeant ?

En tant que représentants des personnels soucieux de l'intérêt des candidats, des futurs enseignants et des élèves, notre responsabilité est en tout premier lieu

d'assurer, dans les meilleures conditions d'équité possibles, un concours d'un niveau élevé, fondement de la légitimité scientifique et professionnelle des lauréats et de la qualité du service public d'enseignement.

Il est également de notre responsabilité de ne pas nous taire devant ce que nous considérons comme un gâchis et un désordre qui ne peuvent à terme qu'entraîner une dégradation du niveau de recrutement des enseignants et donc de l'enseignement dispensé aux élèves.

- C'est dans cet esprit que nous exigeons que les personnels du 1er degré en formation initiale à Livry-Gargan cette année puissent bénéficier de réelles commissions d'évaluation de leur stage en responsabilité, et que ne soient pas mis en danger de licenciement les personnels qui étaient en redoublement ou en maintien de scolarité ainsi que tous ceux pour lesquels les doutes auraient pu être levés dans le cadre de regards croisés des différents personnels en charge de cette évaluation (enseignants formateurs du primaire enseignants et enseignants chercheurs des IUFM et membres des corps d'inspection).

Les commissions d'évaluation qui n'ont pu se tenir à Livry Gargan, conséquence directe de l'entêtement ministériel, doivent être réunies dans les meilleures conditions pour que l'institution ait tout son sens et que le service public garantisse la qualité de la formation dispensée aux futurs enseignants des écoles.

Le SNUipp FSU poursuivra son action avec détermination et sérénité dans le cadre qui l'a toujours motivé : l'amélioration du service public d'éducation pour la réussite de tous les élèves.

**Suite
à notre intervention,
les commissions d'évaluation
se sont tenues
les 20 et 27 mai 2009.**

IUFM / MASTERISATION / La lutte se poursuit

A l'initiative du SNUipp, les syndicats de la FSU, le SGEN et l'UNSA-Education ont demandé le report de l'examen des projets de décrets mettant en place la mastérisation et les mesures transitoires. Lors du CTPM du 28 mai, la FSU a voté contre la proposition de décret concernant la formation des PE.

Dans la suite du communiqué unitaire demandant le maintien de l'organisation de l'année de stagiaire de PE2 dans les conditions actuelles (60% de temps en formation à l'IUFM et 40% en stage de responsabilité), nous avons décidé de lancer une pétition avec le même objectif. Vous la trouverez sur le site: www.formationdesenseignants.org

Négociations avec l'I.A. sur les suites de l'action de gel des aides personnalisées en Seine Saint Denis

Après les bougés liés à l'action collective, comment poursuivre dans l'intérêt du service public ?

Le contexte

Depuis Novembre 2008, des centaines de collègues de Seine Saint Denis (jusqu'à 2650 au plus fort de l'action) ont bloqué les aides personnalisées pour refuser la politique de fermetures de postes dans les RASED, pour obtenir l'augmentation du temps de concertation. L'Inspecteur d'Académie a fait parvenir une lettre à plusieurs collègues leur rappelant leurs «obligations de service».

Compte rendu du groupe de travail paritaire du mercredi 13 mai 2009

Le SNUipp FSU 93 a insisté pour que ce groupe de travail aborde la question des sanctions qui pourraient menacer les collègues qui bloquent les aides personnalisées. Nous avons exigé qu'aucune sanction ne frappe les collègues qui ont construit une action collective dans le cadre de revendications syndicales, d'autant que s'ils ont fait autrement que prévu par les textes, ils ne se sont pas dédouanés des heures qu'ils «devaient».

Le SNUipp FSU 93 a proposé que les collègues dans l'action collective puissent mesurer que leur «sortie collective de l'action» se fasse dans un cadre où la profession constate des évolutions positives. L'institution a tout à gagner d'un accord qui permette à la fois de mesurer que la profession est entendue et que les textes réglementaires sont appliqués. En conséquence le SNUipp FSU 93 a demandé que des propositions soient faites par l'Inspecteur d'Académie.

Le SNUipp FSU 93 sans reprendre la totalité de ses mandats de congrès a rappelé son exigence de voir se mettre en place des maîtres supplémentaires, ce qui permettrait de créer des petits groupes d'élèves sur le temps de travail de tous, et de remplacer l'aide personnalisée. Le SNUipp a rappelé son exigence de voir augmenter le temps de concertation avec une étape à 24 h d'enseignement et trois heures de concertation par semaine.

Les propositions et rappels de l'Inspecteur d'Académie

- Proposition n°1 : Tout stage de formation continue abordera dorénavant ce que l'on peut faire dans le cadre des aides personnalisées.
- Proposition n°2 : Les équipes pourront concevoir, dans le cadre de l'article 34 de la loi d'orientation, des

projets dans le cadre légal (modalités, évaluation du dispositif, validation par l'IEN) . Ces projets seront examinés avec bienveillance. L'Inspecteur d'Académie mentionne que l'objectif de ces projets est de favoriser l'autonomie des élèves.

- Proposition n°3 : Les écoles disposant d'un maître supplémentaire auront des heures d'A.P. correspondant au nombre d'enseignants et un nombre de groupes équivalent au nombre de classes (ex : 10 classes + 1 maître supp = 660 h d'A.P. et 10 groupes d'A.P.)
- Proposition n°4 (transmise après le groupe de travail) : Dans le cadre de l'aide à la parentalité, les projets qui associeront les parents, ou qui prévoient un contact avec les parents seront eux aussi examinés avec intérêt.
- Par ailleurs l'I.A. considère que les collègues qui n'auraient pas fait d'aides personnalisées de l'année et n'indiqueraient pas sous 15 jours leur intention de prendre des élèves dans le cadre des A.P. se verraient exposés à des sanctions.

Les commentaires du SNUipp 93

L'action collective a permis d'avancer, même si elle n'a pas permis d'obtenir tout ce que nous souhaitons.

Le nombre de postes de RASED qui devaient fermer dès cette année a été divisé par deux. Les fermetures de RASED annoncées pour les années à venir sont annulées. Les postes de RASED «surnuméraires» conservent un fonctionnement de RASED. Dans le cadre national nous poursuivons la mobilisation pour les RASED.

Dans le cadre départemental, l'action collective a pu se construire sans qu'aucune sanction ne touche les collègues jusqu'à maintenant. Dans un climat de négociation permanente entre le représentant de l'état et

l'organisation syndicale, nous arrivons à une possibilité de compromis.

Concernant les aides personnalisées, les propositions n°2 et 4 de l'Inspecteur d'Académie de Seine Saint Denis vont dans le bon sens. Elles reprennent pour partie les propositions du SNUipp. Elles vont permettre de mettre en place des temps d'échanges et de travail au sein des équipes, ou avec les parents d'élèves.

Nous invitons les collègues qui subiraient encore des pressions ou des menaces de sanctions à se mettre en contact avec nous.

Elaborons des projets qui nous conviennent : positifs pour l'école et nos élèves

La Maternelle

(adresse aux élus, aux parents d'élèves)

Depuis quelques années les attaques envers la maternelle se sont multipliées. La raison majeure de ces attaques est celle qui traverse toute l'Education Nationale : la suppression massive de postes. La baisse de scolarisation des enfants de moins de 3 ans, le non-remplacement des enseignants de maternelle représentent des milliers de postes «économisés».

C'est pourquoi nous devons organiser des convergences entre la profession et les acteurs de l'Education. C'est le but de notre adresse aux élus et aux fédérations de parents d'élèves pour obtenir ces moyens. Nous continuerons à développer les actions pour dénoncer la politique gouvernementale qui vise à faire sortir l'école maternelle du service public d'éducation.



L'école maternelle française n'a plus à démontrer son importance au sein du système éducatif. Elle accueille tous les enfants sans discrimination et sur tout le territoire, c'est ce qui fait sa force et sa légitimité. Les enseignants comme les parents reconnaissent le rôle essentiel et primordial qu'elle joue dans le développement et la scolarité futurs des enfants. L'école maternelle est le premier lieu de rencontre avec les autres, d'apprentissage coopératif, d'entrée dans le langage pour un grand nombre d'enfants notamment issus des milieux les plus défavorisés. Elle est le lieu essentiel d'entrée dans la culture, du développement de l'intelligence et de la construction du collectif, d'émancipation et de compréhension du monde.

Nous réaffirmons le professionnalisme de ses enseignants mais nous revendiquons aussi la formation initiale et continue qui doit l'accompagner en lien avec la recherche. La tendance à une évaluation trop précoce, l'évolution des pratiques qui s'assimileraient davantage à un empilement de compétences, nous incitent à la plus grande vigilance.

Souvent remise en cause voire mise en danger, elle doit son maintien et son développement aux actions nombreuses menées par les enseignants, les parents d'élèves, les associations, les organisations syndicales et tous ceux qui sont attachés au service public d'éducation.

Mais son existence est de nouveau menacée par la suppression massive de postes dans l'éducation nationale et par divers projets.

La réduction du nombre de postes provoque inévitablement la non prise en compte des besoins d'ouvertures de classes en premier lieu en maternelle. On peut le consi-

tater en Seine Saint Denis où l'âge d'entrée à l'école maternelle a beaucoup reculé (y compris en ZEP) après une forte amélioration obtenue par les actions de 98. Les projets de structures d'accueil type «jardins d'enfants», les incitations financières correspondantes en direction des collectivités territoriales, les critiques émises sur son efficacité ou l'ignorance affichée du travail de ses enseignants, représentent pour nous de réelles attaques. Nous craignons également que la diminution des interventions du RASED due à la suppression de 1500 postes pour la rentrée 2009 s'effectue au détriment de l'école maternelle.

Nous préconisons une mobilisation de l'Etat et des collectivités territoriales pour améliorer la scolarisation à l'école maternelle y compris pour les moins de 3 ans. Le développement de l'école maternelle doit être à l'ordre du jour et lui permettre, plus efficacement encore, d'amener tout enfant dans une position d'élève porteur de réussite scolaire malgré le développement des inégalités sociales.

Nous demandons aux municipalités de s'exprimer sur les jardins d'éveil et sur la nécessité d'élaborer ensemble des actions pour poser à l'Etat la question du financement des constructions scolaires nécessaires à la scolarisation de tous les enfants de 2 à 6 ans.

Nous devons réaffirmer ensemble la spécificité de ses apprentissages et le rôle incontournable de l'école maternelle pour la réussite de tous les élèves. En cette période de marchandisation des services, l'école maternelle a besoin de nous tous pour être défendue et développée au sein du Service Public d'Education.

Jardins d'éveil : pour remplacer quoi ?

Installer sur un même lieu des dispositifs qui font cohabiter différentes structures (payantes ou gratuites), différentes heures d'ouverture, différents personnels, différentes responsabilités, différentes missions et objectifs relèvent d'une volonté politique de banaliser ces différences. Le gouvernement veut habituer les familles à payer ce qui était jusqu'alors gratuit et mettre les systèmes en concurrence en désengageant l'Etat.

Dans le département, la situation de l'école maternelle varie d'une commune à l'autre. Les moyens financiers des communes pour la plupart insuffisants pour faire face aux investissements nécessaires, ont conduit à des disparités importantes. Qu'il s'agisse des locaux, du nombre de personnels spécialisés (atsem), des crédits par enfant, des choix municipaux, tous les enfants n'ont pas la «même école maternelle».

L'administration de l'Education Nationale argue du manque de locaux pour ne pas ouvrir les classes nécessaires et les municipalités en manque de moyens financiers ne font plus de campagnes pour l'inscription des enfants dès leurs 2 ans.

La scolarisation des enfants de moins de 3 ans est à son taux le plus bas jamais atteint. Après une nette amélioration, suite aux grèves de 1998, il n'est plus que de 5 % alors que le département compte le nombre le plus important de zones d'éducation prioritaires. On sait pourtant que plus le nombre d'années passées à l'école maternelle est grand plus les chances de réussite scolaire augmentent. L'âge d'entrée à la maternelle conditionne également l'accès au travail des femmes puisqu'il permet d'augmenter de 5 points leur taux d'emploi.

Le projet gouvernemental d'installer des jardins d'éveil dans les écoles maternelles pose la question plus vaste du choix des familles face aux structures existantes. On sait que le volet financier

fait partie des critères de choix des familles :

- Lieux d'accueil ou lieux d'enseignement ?
- Financement public et gratuit pour les familles ou privé et payant ?
- Encadrement par des professionnels diplômés ou non ?

Toutes ces questions, le gouvernement les détourne en ne les posant qu'en terme de différents «modes de garde». Il existe déjà des modes d'accueil multiples pour les enfants d'âge maternel qui correspondent à des besoins et des choix différents des familles.

Les jardins d'éveil qui peuvent représenter une solution pour les familles en mal de place à l'école maternelle présentent le risque d'officialiser l'âge de prise en charge des enfants par l'Education Nationale à 3 ans et non plus à 2 ans. C'est ce qu'avait réaffirmé le Ministre interrogé par les organisations syndicales en ce début d'année riche en déclarations intempestives : «*les couches à l'école*».

Les jardins d'éveil mettent directement en danger l'existence même de l'école maternelle.

L'école maternelle doit rester dans le service public d'Education assurée par des enseignants formés et permettre la scolarisation de tous les enfants sans discrimination à partir de 2 ans pour les familles qui le souhaitent et d'une manière prioritaire dans notre département.

